

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 18 (1988)
Heft: 4

Artikel: Les personnes âgées victimes privilégiées
Autor: Crettenand, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-829413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



JEAN-PIERRE CRETENAND

LES BONS TUYAUX DE LA POLICE

Les personnes âgées victimes privilégiées?

LeMatin
le quotidien romand

VOL ABJECT À LAUSANNE

Vieille dame grugée

Le but de cette chronique est double. Rendre sensible le lecteur aux réalités criminelles de notre temps, mais également le rassurer car – nous le verrons plus loin – les personnes du 3^e âge ne sont de loin pas la cible principale des malfaiteurs.

Année 1987

Victimes (plaignants)

	20/39 ans	40/64 ans	65 ans et +
Vol	6441	6761	1053
Brigandage	44	46	13
Dommages à la propriété	1188	1217	152
Abus de confiance	60	67	8
Escroquerie	52	55	9
Lésions corp. simples	121	54	7
Lésions corp. graves	5	1	0

Le sujet est vaste. Vouloir combattre les racines du mal est une trop lourde tâche que nous laisserons à d'autres. Nous nous bornerons – quant à nous – à combattre certains effets qui se manifestent quotidiennement. Pour ce faire, nous vous apporterons au fil des mois une information actualisée, faite de conseils et d'exemples tirés de la réalité.

En effet, les ingrédients d'une bonne prévention ne sont point coûteux; ils supposent la mise en œuvre de précautions élémentaires et d'une once de méfiance.

En abordant cette nouvelle rubrique, nous voulons d'emblée délimiter un cadre et nous borner, dans un premier temps, à traiter les sujets de tous les jours. Les infractions contre le patrimoine seront notre préoccupation première, étant entendu qu'elles engloberont toutes les formes de la petite et moyenne criminalité (escroqueries, abus de confiance, vol, vol à la tire, vol par effraction, vol à l'arraché). Cela dit, nous ne négligerons pas pour autant les autres manifestations de la délinquance – parfois plus violentes – qui peuvent atteindre les retraités ou les personnes âgées.

Quelle est la situation actuelle dans le canton de Vaud? Il a été dénombré – au cours de l'année écoulée – 25 764 actions pénales ouvertes. La frange des plaignants du groupe des 65 ans et plus est – de fait – extrêmement faible. A titre d'exemple comparatif, nous pouvons avancer le tableau ci-dessous:

Donc, pas d'alarmisme exagéré, mais prudence quand même!

Chacun sait combien les sentiments de peur et d'insécurité sont liés à la faculté (ou non) de pouvoir se défendre. Dans ce domai-



ne, il est certain que les personnes du 3^e âge ne disposent pas toutes de la mobilité nécessaire (force physique et réflexes) pour affronter certaines situations.

D'autre part, les préjudices pécuniaires ou les atteintes corporelles qu'elles subissent prennent tout de suite une grande importance, pour ne pas dire une résonance tragique.

Le quotidien «24 Heures» titrait le 11 février 1988 suite à la conférence de presse du commandant de la police cantonale vaudoise: «Les voleurs visent le rentable». C'est bien connu, ils en veulent à votre argent.

En se fondant sur les statistiques avancées tout récemment par la BPS (Informations économiques N° 1/88), plus de 70% des personnes âgées de 60 à 69 ans peuvent épargner plus de Fr. 20 000.– par année. Une tranche non négligeable de personnes âgées peut donc se permettre de pratiquer une vertu bien helvétique: l'épargne. De par la généralisation des comptes en tous genres, bancaires et postaux, et de la monnaie plastique, on serait tenté de penser que la pratique du bas de laine est révolue... Que non pas!

A la suite de la visite d'astucieux voleurs se faisant passer pour de lointains cousins, ou d'employés du gaz zélés, de trop nombreuses personnes ont encore été délestées de toutes leurs économies. En souplesse!

En d'autres occasions, les manœuvres captatoires ont été plus subtiles. Elles ont consisté, par exemple, à encaisser la valeur de plus de deux mensualités AVS de la part d'une grand-maman pour le nettoyage de son appartement exécuté en l'espace d'une journée!

Notre premier conseil sera: ne tentez pas le diable et limitez au maximum les effets d'un acte délictueux!

Il n'existe d'ailleurs pas de meilleure prime d'encouragement pour les aigrefins que l'accès à un butin important et facile.

Votre appartement ou votre sac à main ne sont pas des coffres-forts!

Prudence partout, prudence toujours!

Votre argent les intéresse! Qui ça? Les voleurs...

J.-P. C.

Chargé de prévention de la criminalité de la police cantonale vaudoise